

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

1^{er} page 10 fr. la ligne; Echos : 5 fr.; 2^e page 3 fr. Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef: Emile LACROIX

Hebdomadaire Tunisie-Constantine : 12 fr. par an France 15 — Etranger 20 fr. par an

La défense contre les magasins à prix uniques

Chose promise, chose due

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que le manque de place nous obligeait à remettre au prochain numéro un article sur les magasins à prix unique, autrement dit monoprix. Le voici, mais nous avouons en toute franchise qu'un article de notre confrère la « Vie Tunisienne » avait ébranlé nos préventions s'il n'y avait la nationalité des propriétaires et la provenance des marchandises.

Nous nous souvenons toujours du temps de guerre où l'on nous disait « que donner un sou pour un produit allemand, c'était donner des munitions à nos ennemis ».

Et les temps avec un Hitler ne nous disent rien qui vaille, alors peut-être vaut-il mieux s'abstenir malgré l'attrait des marchandises et leur bas prix.

Sur le bureau du Parlement, il y a divers projets de réglementation légale de l'activité des magasins dit « à prix uniques ». Ces derniers ne sont évidemment pas sans chercher à se défendre.

Ils invoquent notamment le principe de la liberté du commerce qui d'après eux, ne doit pas connaître de limite. Peut-être commettent-ils, à notre sens, une légère confusion. La liberté de commerce prendrait-elle, à leurs yeux, figure de liberté d'étranglement du commerce ?

Pourtant cette liberté connaît quelques limites. Lorsque la menace du blé soviétique s'est faite jour, lorsque le Japon a tenté d'introduire chez nous l'excédent de sa production, des mesures de protection ont été prises. Ajoutons même que dans bien des cas bien moins intéressants, les protestations émanant d'intéressés particuliers ont accentué une protection douanière déjà forte, contre des pays qui étaient nos amis de toujours ou nos alliés de guerre. Contre des nations qui ont aimé ou qui aiment la France, nous avons agi sans rester sur le plan de la liberté intégrale du commerce.

Hésiterions nous à nous défendre contre des institutions créées chez nous par nos ennemis d'hier, et dont les bénéfices profitent presque exclusivement à des étrangers ?

Je n'apprendrai, en effet, rien à personne en indiquant le grand rôle joué par MM. Mutz et Ury de Leipzig, dans les sociétés Noma, et par M. Alexander de Hambourg dans les sociétés Prismic.

Individualités perdues — dira-t-on — dans la masse des intérêts français ? Grave erreur. Voici par exemple une liste de souscripteurs de la société « Alsacienne » des magasins à prix uniques, constituée comme suit :

MM. Emile Reichenbach, industriel : 1.000 actions; Laguonnie et Cie « Au Printemps » : 10 actions; Jules Braure, négociant à Zurich : 3.000 actions; Ernest Maus, industriel à Genève : 3.000 actions; Bernard Reichenbach : 5.000 actions; Henri Reichenbach, de Saint-Pall : 4.250 actions; René Weil, industriel à Strasbourg : 250 actions; P. Bayersdorf, commerçant à Genève : 2.000 actions; G. Bayersdorf, commerçant à Genève : 2.000 actions.

Cette lecture est véritablement stupéfiante; et l'on ne manquera pas d'en conclure qu'une société de capitaux étrangers, dont 5.000 francs seulement sont des capitaux français, a certainement un but. Les sociétés qui ne peuvent plus travailler chez elles, ou dont les gouvernements ont arrêté le nuisible développement, ont voulu jouir de la liberté française que nous aimons, certes, mais qui joue souvent très mal.

Et c'est ainsi que nous en arrivons, avec un journal de l'Est : « L'Economie Mosellane » à constater que :

Les Prismic sont actuellement dirigés en France par Herr Alexander, ancien directeur de la Karstard de Berlin-Hambourg.

Les Uni-Prix par Herr doctor Richard Mutz, ancien directeur de la Woolworth de Berlin.

Les Etablissements Noma par Herr Ury de Leipzig.

L'on ne viendra pas, dans ces conditions, nous soutenir encore que c'est par pure générosité ou pour aider à l'abais-

sement du coût de la vie en France, que ces personnalités du commerce allemand sont venues exercer leur activité chez nous.

Le consommateur se demandera peut-être, pendant quelques mois, pourquoi on le favorise d'une manière apparemment inconsiderée. Il ne se posera pas cette question longtemps. Un jour viendra — malheureusement plus tôt peut-être qu'on le pense — où le commerce français étant ruiné, un brusque relèvement des prix s'effectuera dans les magasins de vente à prix uniques, et les consommateurs paieront alors une large rançon du fait de la disparition de la libre concurrence.

Le coup double aura réussi en deux étapes. Première étape : séduction du consommateur et ruine du commerçant concurrent; deuxième étape : relèvement des prix, au détriment du consommateur et sans que celui-ci puisse réagir. Le libre jeu de la concurrence ne se présentant plus.

Mais le consommateur est, le plus souvent un travailleur, et ici, nous faisons appel à son bon sens. Car vendre bon marché, signifie établir un prix de revient au meilleur marché, c'est-à-dire, dans les cas des prix uniques s'attaquant à la main-d'œuvre.

Il faut donc que, de toute urgence, le législateur se préoccupe de cet état de choses.

A situation exceptionnelle, il faut des remèdes exceptionnels.

Si interdire purement et simplement les magasins à prix uniques peut sembler une décision incompatible avec la liberté du commerce qui a été proclamée en 1791, il est toujours possible de réglementer le commerce.

Il est même du devoir d'un Etat, de veiller à ce que le commerce soit pratiqué de façon loyale, correcte et honnête et de manière que, pour s'enrichir, quelques-uns n'emploient pas des procédés qui ruinent la majorité des autres.

L'Etat a estimé nécessaire, pour défendre l'agriculture, de fixer un prix minimum du blé; il l'a fait pour sauver l'existence de 7.000.000 de cultivateurs. Il n'a pas tenu compte, en le faisant, du grand principe de la liberté pour chacun, de vendre au prix qui lui convient le mieux.

S'il faut respecter la liberté du commerce, il ne faut pas que cette liberté devienne un danger pour la collectivité.

Et n'est-ce point un grave danger que la liberté laissée aux magasins à prix uniques ?

— De faire pression sur les industriels, petits et moyens, pour obtenir des prix qui ne permettent pas à ces derniers de réaliser un légitime bénéfice;

— De tromper le public en lui vendant une marchandise dont le prix modique le séduit et qui, en réalité, ne vaut pas plus que le prix qu'il la paie;

— D'avilir les prix, de désorganiser les marchés, d'être un élément actif et continu de faillites et de ruines.

Enfin, n'est-ce pas un danger, de laisser des étrangers, principalement des ex — et peut-être futurs — ennemis, envahir notre marché national, l'inonder de leurs produits, ruiner nos artisans, et drainer l'argent français à leur seul profit ?

En attendant que le gouvernement prenne les mesures essentielles qui s'imposent, les commerçants algériens ne doivent pas hésiter à se défendre; avec l'aide que notre journal leur apportera par la large diffusion de leurs idées auxquelles nos colonnes seront toujours largement ouvertes; à mener par la parole et par l'action, une campagne active, dénonçant les procédés déloyaux, contraires aux coutumes commerciales employées par les magasins à prix uniques; en signalant le péril imminent qu'ils constituent pour l'économie du pays, pour les commerçants, les industriels, les artisans et pour le consommateur lui-même.

Nous leur avons apporté, au cours de la présente étude et de celles que nous avions déjà publiées pour la défense de leurs intérêts, un certain nombre d'arguments indiscutables, nous espérons qu'ils ne manqueront pas de s'en servir.

(« Le Messager », d'Alger)

BULLETIN Une accalmie sous la calotte des cieus tunisiens

Il apparaît clairement que la mesure prise à l'égard du citoyen Bouzanquet ait mis un frein à l'ardeur de certaines fortes têtes.

Depuis, la session du Grand Conseil se passe tranquillement et les comptes-rendus ne disent pas grand chose de ce qui se mijote dans les commissions des finances, car ce sont elles surtout qui nous préoccupent.

Notre confrère « Tunis-Socialiste » nous apprend qu'un dégrèvement de taxe de 50 % va avoir lieu sur le thé, cette boisson nocive qui fait tant de ravages parmi les sujets de S. A. le Bey, et que ce dégrèvement serait compensé par une augmentation d'impôt sur le sucre de 50 francs par cent kilogs.

Nous protestons avec énergie contre cette décision car nous n'oublions pas la lutte engagée, il y a quelques années, contre le thé et les confitures du Docteur Dingizli qui fit décider un relèvement sérieux de la taxe pour enrayer l'épidémie de théisme qui sévissait alors et que l'on recevait si par malheur on diminuait la taxe sous le prétexte d'enrayer la fraude. Les contrebandiers n'ont pas mille chemins pour traverser la frontière, alors qu'on met quelques gardes de plus près des douaniers et la fraude cessera comme par enchantement et la taxe du sucre, cet aliment de première nécessité, ne sera pas relevée à la grande joie des ménagères.

Pas d'impôts nouveaux de consommation, sucre ou autre chose, mais des impôts supportables sur l'essence où un de nos amis a eu le courage de contrôler pendant 50 minutes le passage des autos sur la route de Tunis à Fort-Saint dans la traversée d'Hammam-Lij et en a relevé 258 — ce qui est tout de même quelque chose et rapporterait quelques unités au budget de même que le relèvement de l'impôt sur les postes récepteurs de radio.

Entendez-vous, messieurs du Grand Conseil, et préférez-vous faire relever le prix du sucre ?

Nous vous verrons à l'œuvre et nous jugerons selon les décisions que vous prendrez si elles sont conformes à l'intérêt général ou si vous ferez litière de vos promesses électorales.

L. de P.

La misère dans le bled

Cela ne fait pas honneur au protectorat de laisser, non pas deux millions d'êtres, comme l'a dit le Résident Général, mais quelques centaines de milliers de pauvres gens qui n'ont plus de quoi manger et doivent se nourrir de racines et d'herbes et même, — ô comble ! — de viande de sanglier qu'ils doivent à belles dents, ventre affamé n'ayant pas d'oreilles, après, toutefois, avoir demandé pardon à Dieu de ce péché, car c'en est un pour les musulmans de manger de cette viande impure.

Ainsi, nous recevons d'un correspondant de Siliana que la population est dans la plus extrême misère, que la mortalité parmi les enfants y est effroyable, n'ayant ni semoule, ni farine de blé, de mais ni même d'orge, ces malheureux crèvent littéralement de faim, aussi, comme nous le disons plus haut, ils en arrivent, hommes ou femmes, à manger du sanglier !!! et même du porc !!! que leur offre un colon qui n'ayant ni bœufs, ni moutons, ni chèvres, ne peut leur donner que ce qu'il possède.

Cette situation va-t-elle se prolonger sans qu'on fasse rien pour les nourrir ? Nous savons bien qu'ils ne sont pas les seuls, hélas ! mais les autres sont plus ou moins secourus, ce qui rend leur situation moins cruelle, d'autant plus que dans certaines parties du pays des pluies bienfaisantes sont tombées et font espérer des récoltes, tandis que dans la région de Siliana la quantité d'eau, tard venue, ne permet aucun espoir, les blés, les orges sont à peine hauts de 20 centimètres, ce qui ne les réjouit pas car leur situation n'est pas prête de finir.

P. L.

TRANSPORTS

La télégraphie, la téléphonie, la poste, qui constituent le transport de la pensée sont monopolisées dans la plupart des pays ou tout au moins font l'objet d'un monopole de fait par l'exploitation sous le régime de sociétés amodiataires. S'il est devenu nécessaire de créer une organisation d'ensemble pour le système nerveux de l'Etat, c'est que l'on voit mal comment pourrait utilement fonctionner un réseau de liaisons rapides constitué par des éléments indépendants, gérés par des exploitants divisés au gré de la libre concurrence.

Les compagnies d'éclairage et de transport, de force, elles-mêmes, soumises à un contrôle attentif de l'Etat, ont dû se grouper par la force des choses et en réalité ne laissent qu'une place très restreinte aux initiatives individuelles.

Les chemins de fer, enfin, dès leur création, ont connu le régime du monopole par région sous la garantie de l'Etat, seule la route a gardé son indépendance, mais il est évident qu'avec l'accroissement de la densité et de la rapidité du trafic cette liberté est devenue une hérésie.

Du moment que le système nerveux est un organisme d'Etat on comprend mal que le système circulatoire, qui n'est plus maintenant constitué par les réseaux ferroviaires mais surtout par le réseau routier, soit resté un organisme livré au hasard des concurrences ou à l'initiative privée. Il en résulte que l'échange des marchandises et des produits s'effectue sans méthode à des tarifs qui nuisent à l'exploitation agricole, commerciale et industrielle. Il ne faut pas se baser, en effet, sur les tarifs généraux actuels des compagnies de chemin de fer pour en déduire que leurs prix de revient sont tellement élevés que le premier venu peut transporter sur route à meilleur compte.

Le chemin de fer a été l'outil du siècle passé, il a rendu et rend encore des services inestimables pour l'échange des matières pondéreuses sur de grandes distances, mais il ne faut pas lui demander plus qu'il ne peut rendre, en raison des facilités que présente la route pour la distribution à pied d'œuvre des voyageurs et des marchandises, la voie ferrée n'est plus indiquée que pour un trafic très spécialisé, et c'est pour ce motif que la circulation en commun et les messageries doivent être réunies par régions, dans une seule main, si on veut aboutir à des tarifs à bas prix grâce à une exploitation rationnelle susceptible de centraliser aux meilleures conditions tout ce qui intéresse la circulation. Mieux que la voie ferrée, la route se prête à un recollement et à une répartition avantageuse des marchandises, encore faut-il que soient organisés dans tous les centres urbains ou ruraux et aux nœuds importants des grandes artères des bureaux temporaires ou permanents destinés à la remise des colis de messagerie, indépendamment de toutes les guérites de distribution sur route qui pourraient être attribuées aux fermiers, laitiers, primeuristes, etc., moyennant des tarifs avantageux.

Tout cela implique une direction unique dans l'organisation des transports en commun car seule une compagnie susceptible de grouper tous les frètes en retour peut travailler avec le maximum de charge utile et éviter l'échec de la circulation à vide de ses véhicules. On a calculé, en effet, que ce qui grève lourdement la circulation ferroviaire c'est précisément la disproportion entre la circulation utile et le transport à vide des wagons. Dans l'ensemble ceux-ci n'effectuent guère plus de 140 kilomètres de moyenne utile par semaine, soit 20 kilomètres par jour pour des véhicules sans cesse exposés aux intempéries et dont l'amortissement est en général assez rapide.

Il faut donc, pour que les transports automobiles soient avantageux, que l'unité d'exploitation puisse être réalisée afin de préparer à tous les voyages du frète en retour. Seule la centralisation dans une même main de tout ce qui intéresse les transports en commun peut permettre de répondre à cette nécessité.

Bien entendu, de même qu'il est toujours loisible à un particulier de faire distribuer sa correspondance, il ne peut être question d'interdire à quiconque d'effectuer ses propres transports; mais l'Etat devrait réserver pour lui-même ou pour des sociétés amodiataires la faculté de transporter les voyageurs et les mar-

M. Emile Morinaud à Constantine

Notre excellent ami, M. Emile Morinaud, député-maire de Constantine, vient d'arriver par l'un des derniers courriers à Philippeville d'où il s'est rendu au chef-lieu par la voie ferrée.

Un grand nombre d'amis l'attendaient à la gare pour lui serrer la main et lui souhaiter la bienvenue, ce que fit M. Liagne, son premier adjoint, dans des termes extrêmement affectueux.

On sait que notre ami a déclaré qu'il ne briguerait plus le mandat de conseiller municipal qu'il ne peut plus assurer comme autrefois.

Ce sera une perte pour la ville, mais l'ère des grands travaux est presque terminée et puis l'âge est venu et notre ami doit se consacrer entièrement à son mandat de député, car nous allons entrer dans une période difficile qui demandera un effort supplémentaire aux parlementaires pour arrêter la révolution qui est en marche et ne pourra l'être que si le gouvernement Doumergue se résoud à proclamer l'état de siège avec peut-être la loi martiale.

Sans ces mesures qu'advient-il de notre chère France ?

Dieu seul le sait.

Mais nous voyons l'avenir bien sombre et tout cela pour une misérable question de gros sous nécessaires au salut de la patrie en danger.

J. S. P.

chandises en général, à des tarifs d'ailleurs extrêmement bas.

Dans un organisme vivant, une bonne circulation de la sève ou du sang est l'indice de la vigueur et de la santé, dans les états qui sont en tous points comparables à des organismes vivants, une circulation intensive et facile des productions agricoles, minières ou industrielles sera aussi toujours l'indice de la prospérité.

Travailler à améliorer cette circulation, à la rendre plus active et moins onéreuse est le but à poursuivre pour donner aux collectivités des moyens d'existence moins précaires et pour conjurer l'aggravation du chômage.

CIVIS.

L'holocauste

Sous ce titre la « Presse Coloniale » du 11 avril annonce que l'Agence des Colonies est sacrifiée sur l'autel des économies.

Nous avons à Paris, nous aussi, un Office tunisien dont le besoin ne se fait plus sentir, alors nous espérons que le Résident Général voudra bien suivre l'exemple de son ancien ministre, ce qui procurera des économies.

Echos & Nouvelles

A LA RESIDENCE GENERALE

Mme Peyrouton a débarqué à Bizerte, venant de France. Elle était attendue par le Résident Général au débarquement.

M. et Mme Peyrouton sont rentrés directement à la résidence d'été de La Marsa.

LE GRAND CONSEIL

La Commission des finances s'est déclarée favorable à l'adoption du système marocain réglementant l'entrée des essences et pétroles.

Il est possible que soit mis au point le projet de remplacement de la taxe de circulation sur les automobiles par une surtaxe uniforme sur l'essence.

LA FOIRE DE TUNIS EST RETARDEE Par suite du mauvais temps qui a sévi sur Alger, les exposants de la Foire d'Alger ont obtenu une prolongation de huit jours.

Dans ces conditions, la Foire de Tunis a été décalée; elle aura lieu du 21 avril au 14 mai.

POUR LA TUNISIE

M. Pierre Mille, dont le nom est resté si favorablement sympathique aux vieux tunisiens qui n'ont pas oublié son frère, possesseur d'une vaste propriété avec le non moins sympathique Laurens, continue dans le « Temps » sa campagne en faveur de la Tunisie.

Nous ne saurions trop le remercier de son concours car il n'a plus aucun intérêt dans le pays.

A LA MARSA

Après un séjour de cinq mois à Hammam-Lif, séjour contraire par un hiver très pénible, S. A. le Bey va rentrer à La Marsa où il résidera comme d'habitude dans son palais personnel.

C'est avec regret que toute la population le verra partir car elle était heureuse de l'avoir parmi elle. Avec S. A. le Bey rentreront également à La Marsa les princes, les officiers de la garde, la musique beylicale et, naturellement, toute la famille du Souverain ainsi que le général Slim Dziri, son aimable secrétaire particulier qui lui est dévoué corps et âme.

Tous seront regrettés, mais il n'est, n'est-il pas vrai, de plaisir éternel, et si Hammam-Lif est contrarié, La Marsa se réjouit.

NECROLOGIE

Nous avons appris avec peine la mort survenue en France de M. Serrat, pâtisier-confiseur à Tunis et propriétaire à Saint-Germain, puis celle de M. A. Goldmann, ingénieur des mines, ancien habitant de Saint-Germain où ils jouissaient tous deux de la sympathie générale.

En cette pénible circonstance nous prions les familles si cruellement atteintes d'agréer nos sincères condoléances.

UNE BELLE ADJUDICATION

L'oukala du palais d'Hammam-Lif, si fréquenté par les familles indigènes, israélites et même européennes, qui y vont faire une cure, a été adjugé 60.000 fr. par un plus 18 % pour les frais à un débitant de tabacs de la localité.

CHERS LECTEURS,

Vous avez besoin d'une cure à Vichy. Les prix vous effraient, c'est une erreur. Rassurez-vous : L'Union des Petits et Moyens Commerçants vous renseignera. Ecrire au 78, rue de Paris, à Vichy. Joindre une enveloppe timbrée avec adresse, il vous sera répondu de suite.

UN VEINARD

C'est le citoyen Jouhaux, grand chef de la Confédération du Travail, qui reçoit 400.000 balles par an !...

Tandis que les « Hommes du Jour » font état des services du citoyen, parvenu au sommet de l'échelle C&G&Tiste, l'Economiste Colonial demande si on ne va pas rogner quelque peu la tranche de filet. ne serait-ce que pour la santé de Jouhaux qui a un ventre fameux par son ampleur.

CHEZ NOS CONFRERES

Nous avons reçu la « Cravache » à qui nous souhaitons longue vie et prospérité.

Et puisque elle veut bien s'occuper de notre excellent confrère et ami René Bouyac, directeur du « Progrès de Tunis » et de notre rédacteur en chef, apprenons-lui que les quelques petits journalistes qui ont fondé une association ne ressemblent en rien à leurs aînés du Syndicat de la Presse tunisienne dont le premier président fut notre excellent ami Pierre Omessa.

En ce temps-là nul n'avait eu l'idée d'aller tendre la main pour y recueillir des oboles ou des lois pour une tombola.

Les temps ont bien changé depuis, n'est-ce pas Tillot ? car vous étiez des nôtres et nous vous estimions bien.

Dubarry for ever

Tout le monde, et notamment notre confrère Francis Mury, directeur du « Courrier Colonial », s'accorde à dire que Dubarry, depuis son expulsion manu militari de l'île de la Réunion par le gouverneur Merwart n'est pas fréquentable alors qu'il avait ses grandes et petites entrées dans les ministères et que l'un d'eux lui servait une mensualité de... 70.000 francs pour son journal la « Volonté », dont les recettes de vente, abonnements et publicité atteignaient tout au plus 30.000 francs par mois.

Comment des ministres osaient-ils gratifier aussi largement un journal ? C'est parce que dans les derniers mois de 1932 il avait été créé une société anonyme dite Sapiens, Société anonyme de publicité, d'impressions et d'éditions nouvelles de la Seine.

Fondée par MM. Albert Dubarry, directeur de la « Volonté », et Charles Gross, cette Société est au capital d'un million en 10.000 actions de 100 francs; toutes souscrites en espèces, par les personnalités et dans les proportions suivantes :

André Vaissaire : 1.000 actions; Félix Desruelles, 1.000 actions; Albert Dubarry : 1.000 actions; Jean Delorme : 1.000 actions; Gaston Thierry : 1.000 actions; Emile Blanchard : 1.000 actions; Alfred Bravo : 800 actions; Pierre de Kerpezdron : 500 actions; Eugène Génie : 500 actions; Louis Pessart : 500 actions; Albert Hecker : 500 actions; André Peiron : 250 actions; Georges Ory : 250 actions; Charles Gross : 250 actions; Gilbert Ramognino : 200 actions; Albert Fissiaux : 100 actions; Pierre Curral : 100 actions; Marcel Lemarchand : 50 actions.

Le Conseil d'administration était autorisé, statutairement, à porter le capital social jusqu'à 10 millions, en tranches dont il fixerait, le cas échéant, le montant et les conditions d'émissions.

La Société était administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de neuf au plus, élus pour 6 ans et possesseurs d'au moins 50 actions. Le premier Conseil comprenait :

MM. Emile Blanchard, Jean Delorme,

Eugène Génie, Charles Gross et Pierre de Kerpezdron.

Les « Informations politiques et financières ».

13 février 1933.

Et voilà comment on fonde une société pour l'exploitation d'un journal qui tirait le plus clair de ses revenus d'un ministère.

Mais M. Barthou vient de mettre un terme à ces prodigalités; puisse-t-il être suivi par ses collègues qui disposent de fonds secrets pour la défense nationale et les emploient en subventions aux journaux ?

Ah ! qu'il serait bon de voir l'exemple suivi par tous les distributeurs de fonds secrets qui ne seraient plus secrets, comme le demandait notre ami M. Emile Morinaud, ancien ministre.

MINISTÈRE DE LA MARINE

PORT DE BZERTE

Direction des Travaux Maritimes

Avis d'ouverture d'un concours

Un concours doit être ouvert pour l'exécution des travaux ci-après :

DRAGAGES DANS LE LAC DE BIZERTE

Montant approximatif : 100.000.000 de fr.

Les entrepreneurs qui désirent prendre part à ce concours doivent en adresser la demande par lettre recommandée à Monsieur le Directeur des Travaux Maritimes à Bizerte et joindre à la demande les pièces ci-après :

1. Déclaration indiquant leur intention de soumissionner et faisant connaître leur nom, prénoms, qualité, domicile et nationalité.

2. Une note indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux exécutés par le candidat ou à l'exécution desquels il a concouru, l'emploi qu'il occupait dans chacune des entreprises auxquelles il a collaboré ainsi que les noms, qualités et domiciles des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés. Les certificats délivrés par ces hommes de l'art peuvent être joints à la note.

Les demandes accompagnées des pièces mentionnées ci-dessus seront adressées franco à Monsieur le Directeur des Travaux Maritimes et elles devront lui parvenir avant le 24 avril 1934, à 17 heures.

Les personnes qui seront admises par M. le Ministre à prendre part au concours seront informées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de leur admission et recevront à ce moment le devis-programme du concours. Les pièces adressées par les personnes non admises leur seront renvoyées avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie. Fait à Bizerte le 31 mars 1934.

Le Directeur des Travaux Maritimes. Signé : CORDONNIER.

Station Thermale de KORBOUS

Ses Hôtels remis à neuf, avec chauffage central, eau courante chaude et froide et grand confort

NOUVEAUX TARIFS REDUITS

Location d'appartements vides à partir de 6 francs par jour Autocars quotidiens, 22-28 fr. A. R. Renseignements 5, Avenue de Paris (1er étage)

Grande Distillerie Tunisienne G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR Rue d'Espagne et Rue de Besançon - TUNIS Liqueurs de premier choix - Vins en gros SPECIALITE D'AMER ET DE FERNET LICARI Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or. - Exposition Universelle de Paris 1900. - Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

Restaurant du Japon

7, Rue Amilcar - TUNIS sert ses repas fixes avec Clo de l'Archevêché, café et service compris à 12 francs. Service à la grande carte à des prix imbattables. Spécialités pour banquets avec bourgogne, Bordeaux, Champagne compris à 25 francs. On prend des pensionnaires Prix spéciaux pour MM. les officiers et fonctionnaires.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et Brevets A. NOBEL PELLET César, agent DEPOSITAIRE A TUNIS : 16, Rue de Syracuse Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Mâches de mines, 3 tissus goud round - Téléphone 1.39. Adresse Télégraphique : Pellet - Tunis

L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS « Vacuum Mobiloil »

Marque « GARGOYLE » Maison A. MODIGLIANI Agent général et Dépositaire pour la Tunisie 5, Rue Saint-Charles - TUNIS - Tél. : 6

Compagnie de Navigation Mixte (Compagnie Touache) Services Maritimes entre Tunis et Marseille

Départ de Tunis le jeudi à 10 h : Départ de Marseille le lundi à 12 h. - Arrivée à Marseille le vendredi à 16 h. - Arrivée à Tunis le mardi à 17 h. Pour fret et passages s'adresser aux bureaux de l'Agence : 8 rue d'Alger à TUNIS PEDELUPE & PIETRA

LOTERIE NATIONALE FRANÇAISE 9e TRANCHE

Prix du billet : 100 francs Les billets sont exclusivement au porteur Les billets sont en vente aux caisses suivantes : TRESORERIE GENERALE RECETTES DES REGIES FINANCIERES RECETTES DES POSTES Compagnie Algérienne Société Anonyme fondée en 1877 Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés Réserves : 90.000.000 de Francs Siège Social : PARIS, 50, rue d'Anjou

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE DE BOURSE ET DE CHANGE

Comptes de dépôts à vue et à préavis Dépôts à échéance Escompte et Encaissement de tous Effets Crédits de Campagne - Avances sur Marchandises Envois de Fonds - Opérations sur Titres - Garde de Titres Souscriptions - Paiement de Coupons Location de compartiments de coffres-forts Emission de Chèques et de Lettres de Crédit sur tous Pays

Agences en France et dans toutes les Villes et principales Localités de l'Algérie et du Maroc et au Grand Liban

EN TUNISIE : Tunis, Béja, Bizerte, Djérba, Gabès, Kairouan, Le Kef, Mahdia, Matour, Médjer-el-Bab, Sfax, Sousse, Zarzis. Correspondants dans le monde entier

Hammam-Lif Etablissement Thermal Municipal

ouvert toute l'année de 7 h. à 11 h. et de 14 h. à 18 h. DEMANDEZ PARTOUT le Rhum Chauvet JULES CURTELIN ET JEAN CASSAR Représentants-dépositaires 4, Rue de Flandres - TUNIS

Café Français HAMMAM-LIF

Consommations de 1er choix Liqueurs de marque Bière sous pression

Placement Or

Sur terrain d'avenir. Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère-supérieur par lots de 400 à 500 mc. Facilités de paiement. S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis - Tél. : 40.49.

Raymond VALENSI

INGÉNIEUR ARCHITECTE TUNIS - 22, Rue de Russie - TUNIS DEPOT DE MACHINES AGRICOLES 41, Rue Al-Djazira, 41

MATELASSIER - TAPISSIER

Fourniture de toile, laine et crin végétal Réparations de divans et sommiers FAÇON A DOMICILE Main-d'œuvre française et soignée

DREYON SAINT-GERMAIN (Tunisie)

Dépositaire des vins du Domaine de Carnières

Plus que jamais ACHETEZ DU TERRAIN

Pour y faire bâtir ou comme placement.... L'acquisition la plus sûre.... C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site HAMMAM-PLAGE-LES-PINS Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hammam-Lif. Pour renseignements, visiter ou recevoir plan. Voir ou écrire : A. Naccache 8, RUE D'ALGER - TUNIS Téléph. 10.49

Pianos ERARD, PLEYEL & HOFMANN

Les Trois marques mondiales J. & A. Bembaron 7, Rue d'Italie - TUNIS

N.B. - Etant donné l'importance de nos achats nous vendons nos pianos à des prix défiant toute concurrence.

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société Anonyme au capital de 400 millions de Francs entièrement versés Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX) Agence en Tunisie : TUNIS - BEJA - BIZERTE - MATEUR MONASTIR - SFAX - SOUSSE Escompte et Recouvrements TOUTES OPERATIONS DE BANQUE DE BOURSE ET DE CHANGE Location de compartiments de COFFRES-FORTS - Dépôt de Golis -

Grand Hôtel & Gd Hôtel de France

S, rue Léon Roches TUNIS Eau courante Ascenseur 12 appartements avec salle de bain privée Chauffage central partout Salle pour noces et banquets J EYMON Propriétaire

LE CHAT NOIR 70° EAU DE COLOGNE TRIPLE EXTRAIT C. Simon TUNIS

Grande Pharmacie du Marché

10, Rue d'Espagne - TUNIS - Tél. 5.85 Paul JARMON, docteur en Pharmacie, Licencié ès-sciences, ex-chef de Travaux à la Faculté de Médecine de Toulouse. Pharmacie d'ordonnances : Produits purs. Prix modérés. Livraisons à domicile. Expédition à l'intérieur. Dépôt Général de la FARINE LAROUSSE

VÊTEMENTS J. BELLE & V. DARVAUX réunis Téléph. 30.55 7, Rue des Belges TUNIS Vêtements Civils et Militaires Rayon spécial de décorations et insigne

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et Rue Al-Djazira BLOCH Léon Fils Pharmacien de 1re Classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'École Supérieure d'Alger Maisons recommandées Artificiers - Ancienne maison Paonessa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur rue de Bretagne - Tunis.

Tunisie-Palais, 1er ordre, au centre de Tunis des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres - Cuisine réputée à prix fixe, à la carte - Ascenseur.

Grande Fabrique d'Espadrilles Ripoll Mentero et Garcia - Tél. : 24.17 - 1, Rue Al-Djazira, Tunis - Gros, demi-gros, détail.

Belle Jardinière - Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. - M. A. Comby - 5, Rue d'Angleterre et 17, Rue d'Italie en face la Poste, Tunis.

Grands Magasins de Nouveautés du Petit Paris, Avenue de France, Tunis - Grand Frères et Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France - 1er ordre - L. de Lacroix, propriétaire - (Sousse-Tunisie).

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Guinod - 1re Clinique fondée en Tunisie en 1883, rue Zarkoun - Tunis Le Gérant : E. LUMBROSO Imp. GORSE, BASCONE et MURCAT

Banque Franco-Tunisienne des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements. 13, Rue d'Alger - Tunis.

Garage Victorine

Box particulier - Entretien des autos 12, Rue de Vesoul (à 100m de l'av. Jules-Ferry)

Moulins-Concasseurs Bamfords "LE RAPIDE"

MOULINS pour blé, orges, maïs, café, etc... 1.200 références en Tunisie Essais, devis et renseignements franco sur demande

INDUSTRIA

70 Avenue de Carthage - TUNIS

Cie Générale Transatlantique Services Maritimes de la Méditerranée

AGENCE DE TUNIS Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, r. Es-Sadikia Départ de Tunis pour Marseille directs tous les samedis du matin - Départs de Bizerte pour Marseille les mardis à 17 h.

Office Français Immobilier & Commercial - "ASSURANCES" (28e ANNÉE)

28 Rue d'Italie - TUNIS - Téléph. 18.96 qui désirez vendre - Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs Siège Social à Tunis - Succursales à Sousse, Sfax et Bizerte Agences : Tunis (Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Matour Medjer-el-Bab, Monastir, Sook-el-Khemis, Ferryville Gabès, Zarzis, Ebba-Kour, Nabeul, Djérba Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et à échéances fixes Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays. Ordres de Bourse. Dépôts de Titres. Location de coffres-forts Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES LA NATIONALE

Vie, incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle « LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle. S'adresser pour tous renseignements à MM. Eugène BESSIS & Fils, Agents généraux 4, av. de France - TUNIS - Téléph. 4.79

MATERIAUX DE CONSTRUCTION B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire Fers, aciers marchands Usine d'Agglom. en Ciment à Djebel-Djelloud ENTREPOT : 8, Rue de Partoual prolongée BUREAUX : Rue Es-Sadikia

DOMAINE DE POTINVILLE Chaux Hydraulique et Ciments

DÉPOT : au Port (local de la Sté des Chaux et Ciments France-Afrique) BUREAUX : 99, Avenue Jules-Ferry - TUNIS - Tél. 1.7 POTINVILLE, Téléph. N° 3 (Réseau d'Hammam-Lif).